



**FFvolley**

## **COMMISSION ELECTORALE FEDERALE**

### **PROCES-VERBAL N°5 DU 13 OCTOBRE 2020**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Jean-Jacques DECORDE, Président  
Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK

**Assistent :**

Thierry BOLOMEY, Informaticien  
Laurie FELIX, Responsable Juridique  
Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction

---

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (CEF) se sont réunis par visioconférence afin de valider les listes de candidatures pour chaque scrutin et pour procéder à l'arrêt des listes électorales afin de les diffuser aux Ligues Régionales conformément au Code Electoral.

## **I) VALIDATION DES LISTES DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FFvolley**

### **CANDIDATURES POUR LE MANDAT D'ADMINISTRATEUR (SCRUTIN DE LISTE)**

La Commission Electorale Fédérale (CEF) constate qu'une (1) liste a été déposée dans les délais réglementaires conformément à l'article 5 du Code Electoral :

**Liste Éric TANGUY : #ACHACUNSONVOLLEY**

La CEF a vérifié :

- 1 La date de dépôt des listes de candidatures,
- 2 Le formulaire présentant la liste est dûment rempli et comporte une tête de liste signataire qui candidate pour le mandat de Président de la FFvolley :
- 3 La liste comporte douze personnes dont 6 membres masculins et 6 membres féminines respectant ainsi la parité.
- 4 L'existence du projet politique et sportif concernant la FFvolley et couvrant l'olympiade,

Présenté au Conseil d'Administration du 02/11/2020  
Date de diffusion : 14/10/2020  
Auteur : Jean-Jacques DECORDE

- 5 La possession d'une licence homologuée pour chacun des candidats,
  - 6 Les formulaires individuels des 12 candidats de la liste dûment remplis et signés,
  - 7 Les bulletins n°3 du casier judiciaire des candidats
- ⇒ **La liste est validée** (dans le cas où l'élection se déroule avec une seule liste, elle remporte la totalité des 10 sièges).

### CANDIDATURE POUR LE MANDAT DU COLLEGE MEDECIN

La Commission Electorale Fédérale (CEF) constate qu'une (1) candidature a été déposée dans les délais réglementaires conformément à l'article 5 du Code Electoral :

#### **Candidature de M. Richard GOUX**

La CEF a vérifié :

- 1 La date de dépôt de la candidature
- 2 La possession d'une licence homologuée pour le candidat
- 3 Le formulaire individuel du candidat dûment rempli et signé
- 4 Le bulletin n°3 du casier judiciaire du candidat
- 5 Copie du diplôme de médecin du sport en cours de validité

⇒ **La candidature est validée**

### CANDIDATURE POUR LE MANDAT DE REPRESENTANT DES LIGUES REGIONALES D'OUTRE-MER

La Commission Electorale Fédérale (CEF) constate qu'une (1) candidature a été déposée dans les délais statutaires conformément à l'article 5 du Code Electoral :

#### **Candidature de M. Marc-Olivier ANATOLE**

La CEF a vérifié :

- 1 La date de dépôt de la candidature
- 2 La possession d'une licence homologuée pour le candidat
- 3 Le formulaire individuel du candidat dûment rempli et signé
- 4 Le bulletin n°3 du casier judiciaire du candidat

⇒ **La candidature est validée**

## CANDIDATURES POUR LE MANDAT DE REPRESENTANT TERRITORIAL (METROPOLITAIN)

La Commission Electorale Fédérale (CEF) constate que 28 candidatures ont été déposées dans les délais statutaires conformément à l'Article 5 du Code Electoral :

LIGUE D'APPARTENANCE - NOM-PRENOM (par ordre alphabétique)

AUVERGNE RHONE ALPES	FRELAT Véronique	TITULAIRE
AUVERGNE RHONE ALPES	VOUILLOT Pierre	TITULAIRE
BRETAGNE	LE THOMAS Viviane	TITULAIRE
BRETAGNE	MABILLE Gérard	TITULAIRE
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	ROCHE Vincent	TITULAIRE
CENTRE VAL DE LOIRE	MARTIN-DOUYAT Michel	TITULAIRE
CORSE	MARCAGGI Antoine	TITULAIRE
GRAND EST	KOZLUDERE Evlin	TITULAIRE
GRAND EST	SANCHEZ Cyrille	TITULAIRE
GRAND EST	TRITZ Olivier	TITULAIRE
HAUTS DE France	BAGATTO Cinthya	TITULAIRE
HAUTS DE France	DECONNINCK Didier	TITULAIRE
ILE DE France	GONÇALVES-MARTINS Sébastien	TITULAIRE
ILE DE FRANCE	VIALA Delphine	TITULAIRE
NORMANDIE	DUBIER Jean-Paul	TITULAIRE et SUPPLEANT
NORMANDIE	LEBALC'H Pierrick	TITULAIRE
NORMANDIE	VALLOGNES Nathalie	TITULAIRE
NOUVELLE-AQUITAINE	CASTAINGS Nadège	TITULAIRE
NOUVELLE-AQUITAINE	FONTAINE Dominique	TITULAIRE
NOUVELLE-AQUITAINE	LABROUSSE Yves	TITULAIRE
OCCITANIE	ROYO Linda	TITULAIRE
OCCITANIE	ALLAMASSEY Pascal	TITULAIRE
PAYS DE LA LOIRE	DE BERNON Françoise	TITULAIRE
PAYS DE LA LOIRE	GANGLOFF Claude	TITULAIRE
PROVENCES ALPES COTE D'AZUR	ARIA Alain	TITULAIRE
PROVENCES ALPES COTE D'AZUR	HENRY Gérald	TITULAIRE
PROVENCES ALPES COTE D'AZUR	MOUKOKO IV David	TITULAIRE
PROVENCES ALPES COTE D'AZUR	MOURADIAN Christine	TITULAIRE

La CEF a vérifié :

- 1 La date de dépôt de la candidature
- 2 La possession d'une licence homologuée pour le candidat
- 3 Le formulaire individuel du candidat dûment rempli et signé
- 4 Le bulletin n°3 du casier judiciaire du candidat

⇒ **Les candidatures sont validées et seront envoyés à chaque LRVB au plus tard le 17/10/2020**

## **II) DETERMINATION DES SCRUTATEURS PRESENTS AUX ASSEMBLEES GENERALES DES LRvolley**

Conformément à l'article 5 du Code Electoral, la Commission Electorale Fédérale est constituée en bureau de vote unique pendant toute la durée de l'élection pour tous les scrutins.

Les membres bureau de vote ont accès à tout moment aux lieux des scrutins et assureront une permanence téléphonique.

Il y aura deux scrutateurs fédéraux à chaque assemblée générale de LRvolley, notamment pour :

La CEF demande aux membres du Conseil de Surveillance d'être scrutateur fédéral pour chaque AG des LRvolley métropolitaines. Une répartition commune entre les membres de la CEF et les membres du Conseil de Surveillance sera établie après le retour concernant leurs disponibilités.

- ⇒ Surveiller le déroulement des scrutins,
- ⇒ Vérifier les pouvoirs,
- ⇒ Vérifier l'identité des électeurs et procéder à l'émargement,
- ⇒ Autoriser les votes.

Le secrétariat général se rapprochera du CNOSF afin de demander l'appui des membres des CROS ou CTOS afin d'être scrutateurs aux assemblées générales des Ligues Régionales Ultra-Marines.

Les noms des scrutateurs seront communiqués aux LRvolley après leurs désignations.

Au moins un membre de la CEF assurera une permanence téléphonique pendant toute la durée des assemblées générales pour :

- ⇒ les scrutateurs ;
- ⇒ les dirigeants de ligue ou de la FFvolley afin de rendre un avis en cas de problème lié à l'organisation matérielle de l'élection.

### **III) REUNION D'INFORMATIONS**

- ⇒ Une réunion à destination des Ligues Régionales aura lieu en présence de la CEF, assistée de l'informaticien et de la responsable juridique. La réunion se déroulera par visioconférence et la date sera communiquée prochaine.
- ⇒ Une réunion de formation des scrutateurs fédéraux menée par la CEF, assistée de l'informaticien et de la responsable juridique se déroulera début novembre 2020. La date exacte sera communiquée aux intéressés après leurs nominations.

### **IV) ARTICLE 6 – LISTES ELECTORALES**

La liste des groupements sportifs affiliés admis à voter pour chaque scrutin est arrêtée par la CEF en collaboration avec les services de la FFvolley. Ces derniers avertissent la CEF des groupements sportifs qui ne sont pas régulièrement affiliés et des membres qui ne sont pas régulièrement licenciés (validation administrative et financière).

Elle est communiquée avec le nombre de voix dont dispose chaque groupement sportif affilié aux LRVB et aux groupements sportifs affiliés au moins 23 jours avant le début de la Période Electorale, soit **au plus tard le 17 octobre 2020**.

Les groupements sportifs admis à voter, le nombre de voix dont ils disposent, le barème et les modalités d'attribution de ces voix sont définis aux articles 7.1.2 et 11.1 des statuts de la FFvolley.

## **V) SCELLEMENT DES URNES**

Conformément à l'article 8 du Code Electoral :

- ⇒ La CEF procède au scellement des urnes (4 par LRVB) le lundi 16 novembre 2020 à 11h00 en présence des membres de la CEF, et le cas échéant, des candidats, de l'informaticien et du secrétariat général.
- ⇒ La CEF ouvre les urnes et procède au dépouillement le 16 décembre 2020 à 11h00

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CEF clôture la séance à 11h30.

**Le Président de la CEF**  
**Jean-Jacques DECORDE**

**La secrétaire de séance**  
**Sylvie PROUVÉ**